

Département des Hautes Alpes



Arrondissement de Gap  
Mairie de Veynes  
05400 Veynes  
Tél: 04 92 58 10 22

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le vendredi 10 mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GILARDEAU-TRUFFINET Christian.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs : EYSSERIC Serge – CONTRUCCI Lamia - CAUSSE Alain NESSON Alain – BELLANGER Françoise – DUBUT Claude – BANAL Jean – MOSTOWSKI Urszula NICOLAS Christine – MARTIN Paul – SANTANA Hervé – BEGOU Marie – BUSCAT Jérôme – PELLOUX Jean – SAUDEMONT Bernadette – AUBERT Christian.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme TOUSSAINT Rajaa	à	Mme BELLANGER Françoise
Mme PELLOUX Karine	à	M. SANTANA Hervé
M. GRIFFIT Gérald	à	M. MARTIN Paul
Mme DAVIN Marie-Luce	à	Mme SAUDEMONT Bernadette
M. PELLOUX Pierre	à	M. EYSSERIC Serge
Mme GRINAN-MOUTINHO Hélène	à	M. AUBERT Christian

Secrétaire de Séance : Mme BEGOU Marie

**La parole au public :**

*Un représentant des parents d'élèves de l'école de St Marcellin souhaite lire à haute voix la lettre qui a été envoyée à tous les élus.*

*Le Maire ne le laisse pas lire la lettre car les élus l'ont déjà reçue. Il indique qu'il fera une annonce lors du Conseil Municipal. L'avis sera demandé aux conseillers. Il n'y aura pas de fermeture avant 2026. Il explique également que si la décision de fusion est acceptée par le conseil municipal, ce sera une décision de l'Education nationale.*

*Madame Lamia CONTRUCCI confirme que les inscriptions à l'école sont au choix des parents et que les différents niveaux seront assurés.*

En préambule 2 motions seront proposées aux conseillers municipaux :

**Motion relative au projet de l'installation d'une plateforme de compostage de boues urbaines sur la commune de Sorbiers**

Madame Claude DUBUT, conseillère municipale, présente le dossier.

Une plateforme de compostage de boues urbaines a été créée sur la commune de Sorbiers.

Cette installation privée (société Valterra), créée en 2021, sans consultation de la population, reçoit des boues de stations d'épuration venant des grandes villes de la côte.

Son bassin de rétention déborde déjà (des défaillances inquiétantes ont été constatées), il laisse s'écouler jusqu'à la rivière de la Blaisance un liquide résiduel (un « lixiviat ») chargé de composants nauséabonds et dangereux pour les nappes phréatiques, l'environnement, et les humains.

À quelques encâblures du prieuré de Saint-André de Rosans (Xe siècle), site touristique très fréquenté, cette installation représente d'ores et déjà une grave atteinte au patrimoine historique et paysager.

Mais le gérant de la plateforme a déposé récemment une demande visant à multiplier par trois le tonnage traité, ce qui entraînerait, outre des nuisances olfactives, des risques sanitaires, de graves atteintes à l'environnement, et une augmentation du trafic de camions sur les routes de la région, surtout sur la D949, route particulièrement étroite et sinueuse.

*Madame Lamia CONTRUCCI expose que des camions viennent du Sud de la Région pour déverser leurs boues.*

*Madame Bernadette SAUDEMONT souhaite qu'il soit rajouté à la motion l'exigence d'une mise aux normes de cette installation.*

*Monsieur Serge EYSSERIC explique qu'il va s'abstenir car il est en pleine consultation des entreprises pour le traitement des boues de la station d'épuration en cours de construction. Il précise que la filière du traitement des boues est fragile : pour exemple la commune de Briançon évacue ses boues à Grenoble.*

Le maire et l'équipe municipale de la commune de Veynes se positionnent contre l'extension de cette plateforme et exigent la mise aux normes de cette installation.

Motion adoptée avec 3 abstentions (M. EYSSERIC Serge, M. PELLOUX Jean, M. PELLOUX Pierre).

### **Motion contre la réforme des retraites**

Madame Claude DUBUT, conseillère municipale, présente le dossier.

La réforme des retraites proposée par le gouvernement reçoit à 70 % (90 % chez les salariés) l'opposition des français.

Injuste et injustifiée, elle oblige tous les travailleurs à prolonger de 2 ans la durée de leur vie professionnelle, imposant souvent aux plus âgés de se retrouver dans une situation difficile qui va impacter le montant de leur retraite.

La « promesse » de retraite minimum à 1 200 euros est un leurre et ne concernera au mieux que quelques dizaines de milliers de personnes, alors que près de 6 millions touchent une retraite inférieure à 1 000 euros.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), dans son rapport annuel de septembre 2022, conclut que, dans la plupart des hypothèses, la charge que représentent les retraites pour les actifs diminuera, et que les dépenses des systèmes de retraites sont stabilisées jusqu'en 2027. Cette réforme n'a donc pas lieu d'être, sinon pour accélérer la disparition programmée de la retraite par répartition, au profit des retraites par capitalisation à l'américaine.

Le maire et l'équipe municipale de la commune de Veynes se positionnent contre la réforme des retraites qui est proposée et affirment leur solidarité avec les mouvements syndicaux, politiques et associatifs qui s'opposent à ces mesures.

*Madame Bernadette SAUDEMONT indique d'abord que les membres de son groupe sont absents car qu'ils avaient pris leurs dispositions en fonction de la date initiale de cette réunion qui a été changée.*

*Ils ne souhaitent pas participer au vote car ils estiment que le mandat pour lequel ils ont été élus ne les autorisent pas à s'exprimer sur un sujet d'enjeu national.*

*Le Maire affirme que la situation n'est pas fixe et que le Conseil Municipal est tout à fait légitime pour en parler.*

*Madame Lamia CONTRUCCI expose que le sénateur a d'ailleurs transmis un sondage aux maires à ce sujet.*

*Monsieur Christian AUBERT se range à l'avis de Madame Bernadette SAUDEMONT.*

Motion adoptée avec 2 voix contre (M. AUBERT Christian, Mme GRINAN MOUTINHO)  
Ne participent pas au vote : Mme SAUDEMONT Bernadette, M. PELLOUX Jean, M. SANTANA Hervé.

### **1- Comptes de gestion du Trésorier 2022**

Présentation par M. Alain NESSON

Il est proposé d'adopter les comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement et du réseau de chaleur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, (un abstention M. Gérald GRIFFIT) :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **2- Comptes administratifs 2022**

### Budget communal :

Présentation par M. Alain NESSON

En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 115 514,72 € et un résultat de clôture excédentaire de 256 637,37 €.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 764 224,87 € et un résultat antérieur reporté de 200 000 € auquel il convient de rajouter le résultat de clôture du budget de la gendarmerie de 0,55 € : le résultat de clôture cumulé est excédentaire de 964 225,42 €.

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 1 099 088,33 € pour l'exercice 2022, compte tenu des restes à réaliser présentant un solde négatif de 121 773,91 €.

Le compte administratif 2022 de la commune est adopté avec une abstention (M. Gérald GRIFFIT).

### Budget de l'eau

Présentation par Serge EYSSERIC

En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 83 141,85 € et un résultat de clôture excédentaire de 40 006,13 €.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 17 149,58 € et un résultat de clôture excédentaire de 67 340,77 €.

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 107 346,90 € pour l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 du budget de l'eau est adopté avec une abstention (M. Gérald GRIFFIT).

### Budget de l'assainissement

Présentation par Serge EYSSERIC

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 25 335,80 € et un résultat de clôture excédentaire de 199 133,75 €.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 1 498,36 € et un résultat de clôture de 52 108,03 €.

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 251 241,78 € pour l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 du budget de l'assainissement est adopté avec une abstention (M. Gérald GRIFFIT).

### Budget réseau de chaleur

Présentation par Serge EYSSERIC

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 19 047,82 € et un résultat de clôture excédentaire de 959,68 €.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 8 327,10 € et un résultat de clôture excédentaire de 41 889,18 €.

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 42 848,86 € pour l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 du budget du réseau de chaleur est adopté avec une abstention (M. Gérald GRIFFIT).

### **3- Affectation des résultats**

Présentation par M. Alain NESSON

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 964 225,42 € et un excédent d'investissement de 134 863,46 € compte tenu du solde des restes à réaliser de - 121 773,91 €.

Monsieur NESSON propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2023 de la façon suivante :

Financement des investissements (c/1068) pour 500 000 €.

Report en fonctionnement (c/002) pour 464 225,42 €.

Cette délibération est adoptée avec une abstention (M. Gérald GRIFFIT).

#### **4- Bail mise à disposition d'un terrain – antenne Orange avec la société Totem**

Présentation par Serge EYSSERIC

La commune a conclu avec la société Orange, à laquelle la société TOTEM France vient aux droits dans l'exécution et les obligations du contrat un bail le 6 octobre 2010 ayant pour objet l'hébergement d'Équipement Techniques : antenne relais située au lieu-dit Parassac.

Le présent bail a pour objet de préciser les nouvelles conditions dans lesquelles la commune loue à TOTEM France, qui l'accepte, l'emplacement technique afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Équipements Techniques.

Il est précisé que le bail est consenti pour une durée de 12 (douze) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Au-delà de ce terme, il sera tacitement prorogé par périodes successives de 6 (six) ans.

Le montant du loyer annuel est fixé à 6 569,13 € avec une révision annuelle de 2 % à chaque date anniversaire de signature du bail.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur Serge Eysseric rappelle le contentieux qui existe avec la société Bouygues au sujet de l'implantation d'une antenne sur un terrain privé vers le centre équestre. Il explique qu'un texte indique qu'il est préférable de mutualiser les implantations d'antennes.*

*L'installation de Bouygues sur l'antenne d'Orange est en cours de pourparlers.*

*Madame Bernadette SAUDEMONT indique que le Département peut constituer un bon moyen de pression puisqu'il est client chez cet opérateur.*

#### **5- Bail emphytéotique hangar du Pôle Bois Nord avec la CCBD**

Présentation par Serge EYSSERIC

La Communauté de communes Buëch-Dévoluy (CCBD) possède un hangar ouvert d'une superficie de 352 m<sup>2</sup> au Pôle Bois Nord dans la zone artisanale du Boutariq qu'elle n'utilise plus pour les activités « Bois ».

De son côté, la commune est à la recherche de locaux suffisamment spacieux pour abriter du matériel, notamment celui nécessaire à la préparation des chars fleuris du Corso, manifestation culturelle annuelle importante à Veynes. Ainsi la CCBD est prête à mettre à disposition le bien (terrain + hangar) pour une durée de vingt ans moyennant une redevance annuelle de six cents euros.

Il est proposé de formaliser l'accord par un bail emphytéotique rédigé par un notaire et enregistré au service de la publicité foncière (Hypothèques).

Le hangar est ouvert et son sol est constitué d'un lit de cailloux assez grossiers, afin d'améliorer les conditions de son utilisation il est nécessaire de fermer le côté ouvert par de grandes portes de garages de réaliser une dalle au sol et de compléter l'installation électrique.  
Les travaux seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer afin de:

- conclure le bail emphytéotique pour une durée de vingt ans sur le hangar du Pôle Bois Nord situé dans la zone artisanale du Boutariq au 300 rue du Pic de Bure, (parcelle ZC 115) propriété de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy (CCBD) ;
- autoriser le Maire à signer, d'une part le bail emphytéotique ainsi que la constitution de toute servitude qui pourrait s'avérer nécessaire au bon déroulement du projet, et d'autre part la demande de permis de construire pour le projet de modification et d'aménagement du hangar ;

Il est précisé que tous les frais du bail et de ses suites seront supportés par la commune de Veynes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Madame Bernadette SAUDEMONT précise qu'il serait souhaitable d'intégrer dans ces travaux l'installation de sanitaire PMR.*

#### **6- Transformation d'un hangar en entrepôt fermé : demande de subvention du Département ;**

Présentation par Serge EYSSERIC

La commune souhaite transformer un hangar qui servait au stockage de bois déchiqueté en un entrepôt fermé afin de stationner des véhicules et stocker du matériel et des outils.

Le montant du projet s'élève à 63 996,09 € HT. A ce titre, la commune de Veynes sollicite une participation financière du Département à hauteur de 50 %, soit 31 998,05 € selon le plan de financement suivant :

Département	50 %	31 998,05 €
Autofinancement	50 %	31 998,04 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7- Réalisation d'une étude préliminaire d'aménagement du cours inférieur du torrent du Siei.**

Présentation par Serge EYSSERIC

La commune de Veynes souhaite réaliser une étude pour la gestion du torrent de Siei et la possibilité de créer un bassin tampon pour éviter les inondations du quartier de la Croix Rouge.

*Monsieur Christian AUBERT souligne qu'une étude de ce type a déjà été faite.*

*Monsieur Serge EYSSERIC estime que cette étude n'était pas satisfaisante sur les propositions de travaux. Il précise qu'il serait préférable de créer un bassin tampon en amont de l'ancien stade afin d'écrêter les crues.*

Le montant prévisionnel de l'étude est estimé 10 000 € HT.

A ce titre, la commune de Veynes sollicite la participation financière du département et du Fonds vert selon le plan de financement suivant :

Département Petite ville de Demain	30 %	3 000 €
Fonds vert	50 %	5 000 €
Autofinancement commune	20 %	2 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8- Action culturelle 2023 de la Médiathèque Municipale : demande d'aide au Département**

Présentation par Françoise BELLANGER

Elle informe l'assemblée que la Médiathèque municipale propose d'organiser une manifestation culturelle intitulée « Rêves de Nuit » du 1<sup>er</sup> octobre au 18 novembre 2023 et ce avec plusieurs objectifs :

- Objectif de développement des publics : attirer de nouveaux publics et fidéliser celui existant en proposant une manifestation « tout public » ;
- Objectif culturel : découvrir les collections de la Médiathèque ;
- Objectif social : fédérer les associations, les structures culturelles et artistiques du territoire pour organiser cette manifestation autour du thème « Rêves de Nuit » ;
- Objectif politique : animer le territoire en faisant du Quai des Arts un outil de visibilité.

Il s'agit d'une manifestation réalisée en partenariat avec la Médiathèque du Dévoluy comprenant spectacle, exposition, ciné goûters, conférence, ateliers et animations jeux.

Cette animation représente un coût prévisionnel de 5 049,60 € TTC.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Département	70%	3 500,00 €
Mairie du Dévoluy	15%	774,80 €
Marie de Veynes	15%	774,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>5 049,60 €</b>



Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **9- Convention avec le Dévoluy action culturelle 2023**

Présentation par Françoise BELLANGER

Pour donner suite au succès des différents partenariats menés depuis 11 ans à l'automne autour d'un projet commun d'action culturelle, en termes de fréquentation, de valorisation des fonds et des compétences de chaque bibliothèque, les Bibliothèques du Dévoluy et de Veynes souhaitent reconduire une action culturelle annuelle afin de proposer un programme riche et varié en direction de tous les publics.

Les deux établissements ont entamé une réflexion partagée, afin de développer une culture scientifique et poético-littéraire. Cette manifestation déclinera plusieurs propositions (conférences, cinéma, spectacles, sorties), à destination des grands et des petits. En parallèle, un fonds documentaire spécifique sera mis à disposition des publics dans les deux médiathèques.

L'objectif principal d'une telle manifestation est de créer une dynamique locale attractive sur l'ensemble du territoire autour des bibliothèques afin de favoriser l'accès à la culture à tous. Dans ce cadre et afin d'assurer la coordination ainsi que la gestion financière de l'action, il est proposé de réaliser une convention entre les communes partenaires.

Cette volonté de proposer une action culturelle commune entre les bibliothèques de Dévoluy et de Veynes s'inscrit dans un projet global afin :

- D'améliorer le service rendu aux publics ;
- De mutualiser les compétences et faire des échanges de bonnes pratiques ;
- De mettre en place une coopération autour d'actions culturelles et de communication ;
- De créer ou renforcer les partenariats avec les différents acteurs culturels locaux.

Il est proposé de renouveler la convention avec la commune du Dévoluy.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 19h56.

Le Maire,

le secrétaire de séance

Christian GIARD  TRUFFINET

Marie BEGOU



